

PASS RÉNOV'ÉNERGIE

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

PASS RÉNOV'ÉNERGIE vise à accompagner les propriétaires dans leurs démarches de rénovation énergétique de l'habitat. Il permet, via un interlocuteur unique, d'accéder à toutes les informations pour mener à bien son projet.

UN SERVICE GRATUIT

Jusqu'à **fin 2021**, les habitants de Cherbourg-en-Cotentin bénéficient d'un conseil neutre et gratuit, de la définition de leur projet jusqu'au suivi après travaux.

UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

L'accompagnement des ménages à la rénovation énergétique de l'habitat comporte **deux volets** :

- l'accompagnement dans le montage technique de la rénovation énergétique,
- l'accompagnement dans le montage financier du projet.

UN DISPOSITIF OUVERT À TOUS LES PROPRIÉTAIRES

Tous les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs privés et les copropriétaires peuvent s'adresser à **PASS RÉNOV'ÉNERGIE**. Ils seront guidés vers le dispositif approprié, en fonction notamment de leur éligibilité ou non aux dispositifs de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Dans le cadre de cette opération, **la ville de Cherbourg-en-Cotentin** et **la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)** accompagnent aussi la montée en compétences de la filière locale du bâtiment. Les professionnels de la filière sont mobilisés et incités à se former pour mieux répondre aux spécificités du marché de la rénovation énergétique de l'habitat privé (diversité des options techniques, des caractéristiques des constructions, des matériaux, notamment les matériaux bio-sourcés...).

Des projets de rénovation énergétique ?

**CHERBOURG-EN-COTENTIN
VOUS ACCOMPAGNE**

PASS RÉNOV'ÉNERGIE

*un service d'accompagnement à
la rénovation énergétique*

Contacts

- Mail : pass.renov.energie@cherbourg.fr
- Téléphone : 02 33 01 53 19
- Accueil physique : CDHAT,
52 rue de l'ancien quai, Cherbourg-en-Cotentin
Du lundi au vendredi : 9h-18h

Partenaires



Préserver
notre bien commun

Le parcours d'un ménage conseillé par le **PASS RÉNOV'ÉNERGIE**



1

J'ai un projet de rénovation thermique

On m'assiste à la pré-définition du projet
(avec éventuelle visite de mon habitation)

2
Je fais réaliser un audit thermique par un bureau d'études

On m'assiste à la réalisation du diagnostic
(demande de subventions, bonne compréhension de l'audit)

3
Je définis mon projet en fonction des résultats de l'audit

On m'aide au dimensionnement et à la conception du projet
(écriture d'un cahier des charges)

4
Je demande des devis de travaux

On m'aide à la compréhension des offres des entreprises
On m'accompagne dans le montage financier de la rénovation énergétique avant travaux

5
Je fais faire des travaux

On est à ma disposition durant la réalisation des travaux par les entreprises
(sans toutefois exercer un contrôle des travaux)

6
Je vérifie l'efficacité des travaux sur ma consommation et mon confort

On effectue avec moi un suivi post-travaux
(remise d'un livret de bonnes pratiques, suivi des consommations après travaux)

LE SAVIEZ-VOUS ? **À Cherbourg-en-Cotentin :**

37% des propriétaires vivent dans un logement datant d'avant 1948

35% de logements chauffés individuellement au « tout électrique »

40% de logements du parc locatif privé construits avant 1915